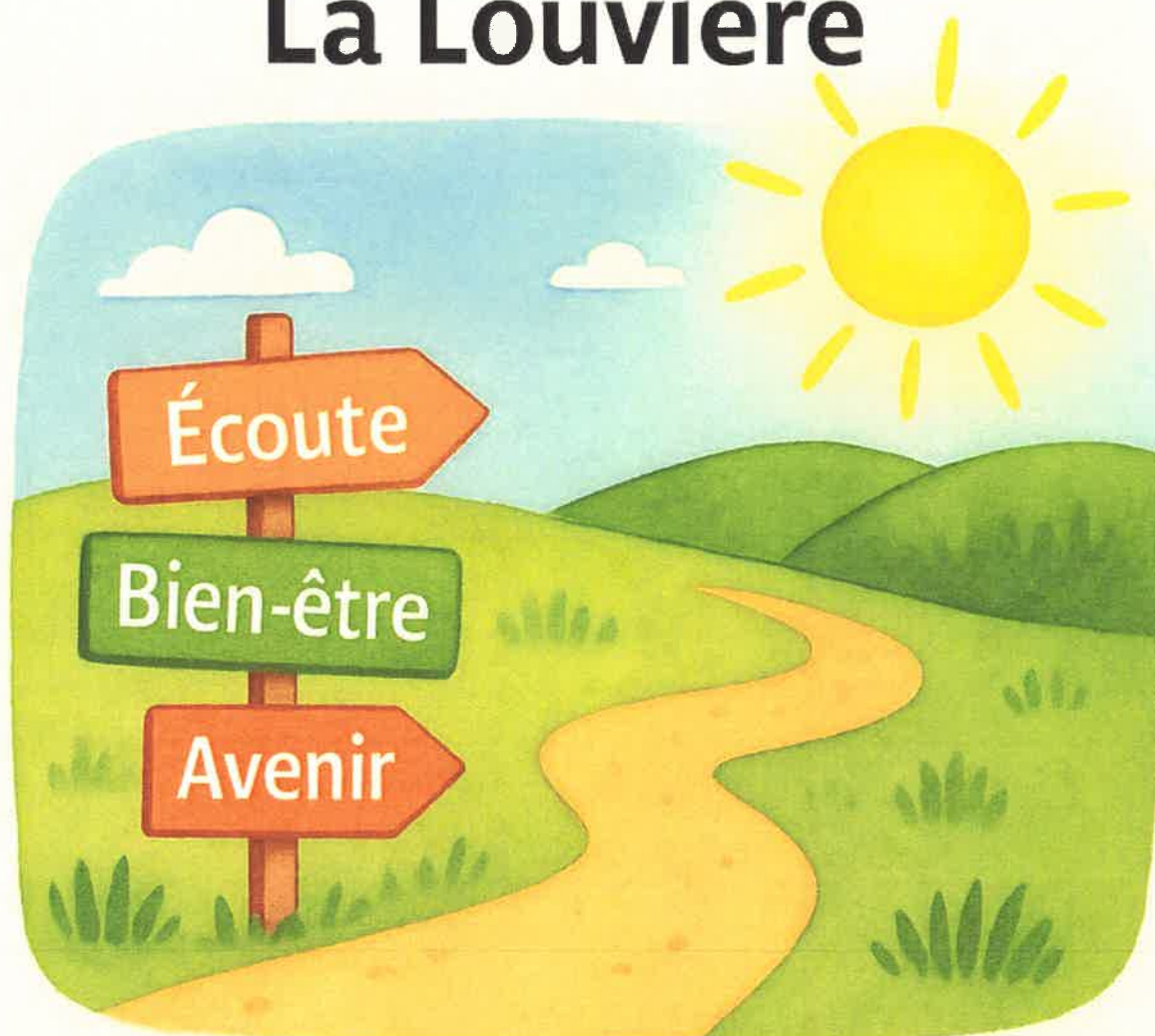


# Projet de Centre CPMS Provincial Spécialisé de La Louvière



## Comment nous contacter ?



33, rue Paul Pastur



7100 La Louvière

064/22.53,45



[cpmss.lalouviere@hainaut.be](mailto:cpmss.lalouviere@hainaut.be)

# Projet de Centre

CPMS Spécialisé Provincial de La Louvière

33, rue Paul Pastur - 7100 La Louvière.

2025-2030

Validité : Années scolaires 2025-2026 à 2029-2030, sauf modifications législatives.

## 1. Introduction

Conformément aux prescriptions du décret du 14/07/2006 relatif aux Centres PMS, ce projet de centre a été élaboré collectivement par l'équipe pluridisciplinaire. Il se base sur les finalités de l'enseignement, les missions des centres PMS, les besoins du terrain et les priorités de notre pouvoir organisateur, la Province de Hainaut.

## 2. Qu'est-ce qu'un centre PMS ?

Le centre psycho-médico-social est un organisme public, accessible gratuitement, à l'écoute des élèves et de leurs familles, avec garantie du secret professionnel.

Il est présent en première ligne, sur le terrain scolaire, mais indépendant par rapport à l'école.

Il joue un rôle clé dans l'accompagnement des jeunes afin de leur offrir les meilleures chances de devenir des citoyens autonomes et responsables.

## 3. Qui travaille dans notre centre PMS Spécialisé ?

**Une équipe tridisciplinaire est mise à la disposition des élèves, de leurs parents, de leurs enseignants ou toutes personnes ou institutions engagées également dans l'action éducative concernant ces élèves :**

- 3 conseillers psycho-pédagogiques
- 3 auxiliaires sociales, un quatrième à 1/5 temps
- 2 auxiliaires para-médicales dont une charge divisée en deux mi-temps (trois APM)

Et une direction

Qui travaillent en étroite collaboration, chacun(e) à partir de ses compétences propres, afin d'assurer l'accomplissement de ces missions.

#### 4. Quand consulter un centre PMS ?

Chaque fois que des questions vous tracassent et que vous souhaitez trouver un interlocuteur avec qui en parler.

##### **Quelques exemples :**

Il ne va plus à l'école...

Je ne m'en sors plus avec mon enfant...

Elle ne s'en sort pas à l'école

Il est agressif

Mon professeur me dénigre, me rabaisse,...

Elle refuse de faire ses devoirs.

Mes parents ne s'occupent pas de moi.

Je crois que je suis enceinte...

Mon enfant a des comportements hyper sexualisés

Je vois mon copain de classe se faire frapper et insulter tous les jours...

Je me fais du mal

Il ne sait pas ce qu'il veut

Et s'il se droguait ?

L'école ne m'intéresse plus.

Je pense à la mort.

Je me sens différent des autres

Il a les mêmes vêtements toute la semaine, il n'a jamais de collation, et je n'ai jamais vu

les parents.

Ne devrait-il pas bénéficier de l'enseignement ordinaire ?

Sa santé m'inquiète.

Je ne veux plus être maçon.

Il ne parle pas encore, c'est normal ?

Mes parents se disputent, j'en peux plus.... »

Mon enfant bouge beaucoup...

Mon enfant ne quitte pas son écran...

Il est accroc à internet...

Ma fille envoie « des nudes » via instagram, que faire ?

Je ne me sens pas bien dans mon corps

Je ne me sens pas bien chez moi

Je ne me sens pas à ma place à l'école

Etc...

## 5. Où s'arrête le travail du CPMS ?

Une demande n'est pas une commande. Toutes les demandes sont prises en compte et évaluées en équipe tri

disciplinaire afin d'y répondre.

### **Les limites et les interdits, quelques exemples :**

Un rapport pour votre avocat.

Une visite surprise à votre domicile.

Le placement de votre enfant.

Le vaccin des élèves.

Une avance d'argent.

Pas de suivi thérapeutique ni de remédiations scolaires.

Pas de testing de Q.I. sans pertinence

Pas de gestion de la discipline au sein de l'école

Pas d'intervention pour les poux

Etc

## 6. Contexte d'intervention de notre CPMS

Notre Centre PMS travaille exclusivement dans l'enseignement spécialisé, sur 10 écoles et 14 implantations, réparties dans la région de Mons – La Louvière – Ath – Houdeng -Aimeries– Horrues .

Le Centre PMS Spécialisé de La Louvière intervient dans **7 types d'enseignement spécialisé**, à savoir :

- Type 1 : Déficience intellectuelle légère
- Type 2 : Déficience intellectuelle modérée ou sévère
- Type 3 : Troubles du comportement
- Type 5 : Maladies ou hospitalisation
- Type 6 : Déficience visuelle
- Type 7 : Déficience auditive
- Type 8 : Troubles instrumentaux (dyslexie, dyscalculie, etc.)

Ces types couvrent tous les niveaux d'enseignement (maternel, primaire, secondaire, CEFA : Centre d'Éducation et de Formation en Alternance) et les 4 formes d'enseignement spécialisé (formes 1 à 4).

Les besoins de notre public sont très variés (déficiences intellectuelles, troubles du comportement, polyhandicap, troubles moteurs, autisme, troubles instrumentaux, etc.), et exigent une adaptation permanente de nos pratiques.

## 7. Missions et valeurs du Centre

### **Conformément au décret, nos missions sont les suivantes :**

Accompagner les élèves dans leur développement global, leur orientation et leur bien-être.

Soutenir les familles et les partenaires scolaires dans leur rôle éducatif.

Favoriser l'égalité des chances, l'inclusion, la santé mentale et physique.

Participer à la prévention (décrochage, harcèlement, maltraitance).

### **Nos valeurs essentielles :**

Quels sont les principes moraux, éthiques, qui guident notre action quotidienne ?

#### **Disponibilité :**

Nous sommes un service public. Nous sommes donc au service de notre public, c'est à dire essentiellement des élèves fréquentant les établissements scolaires dont nous assurons la guidance. Ceux-ci, comme leurs parents et leurs enseignants, reçoivent un accueil attentif, bienveillant, visant à comprendre leurs attentes et à les aider à y répondre.

#### **Tolérance :**

Le Centre PMS travaille dans le respect de toutes les croyances philosophiques, politiques, religieuses ou culturelles qui incluent la notion de tolérance dans leurs propres valeurs.

#### **Indépendance :**

Les avis que l'équipe émet, après concertation tridisciplinaire, le sont en toute indépendance.

#### **Respect du consultant et humanisme :**

Nos avis sont toujours émis à titre consultatif, dans le respect des croyances propres des consultants et en s'efforçant de comprendre leur point de vue sur le problème posé. Les

consultants, quels qu'ils soient, sont toujours libres de se conformer ou non à cet avis. Notre travail est également sous-tendu par la conviction que chaque élève est capable de progresser et de s'intégrer dans le concert de l'humanité, comme citoyen responsable, quels que soient ses difficultés ou ses handicaps.

Dans tous les cas, les informations recueillies lors de nos entretiens sont protégées par le secret professionnel.

### **Ouverture et collaboration :**

Nous travaillons en étroite collaboration avec les écoles, bien entendu, mais également avec toutes les institutions au service de nos élèves : citons le PSE : promotion de la santé à l'école d'abord, mais aussi SAJ : service d'aide à la jeunesse, SPJ : service de protection de la jeunesse, SAJAS : services d'accompagnement pour jeunes en âge scolaire, AMO : service d'action en milieu ouvert, planning familial, SRJ : service résidentiel pour jeunes, équipe mobile, l'APEP : aide et prévention enfants/parents, etc... Cet esprit de collaboration nous paraît un élément essentiel pour l'accomplissement de nos missions.

### **Capacité d'évolution :**

Nous sommes perfectibles, comme tout un chacun. Nous voulons donc garder à tout moment un regard capable de critique sur nos propres pratiques, afin de pouvoir les modifier, les améliorer continuellement. Notre objectif est évidemment d'augmenter continuellement notre efficacité professionnelle.

### **Convivialité :**

Le lieu de travail est aussi un lieu de vie. Si l'on défalque le temps consacré au sommeil, le temps passé avec des collègues est presque aussi important que le temps passé en famille. La convivialité est donc une obligation. Chaque agent doit pouvoir attendre de ses collègues une attitude positive, valorisante, qui tienne compte de sa personne, de ses forces et de ses faiblesses. Se permettre quelques moments de détente autour d'un café, ou à l'occasion d'un anniversaire, c'est créer des relations interindividuelles de confiance, de respect mutuel, d'amitié. C'est mettre en place une dynamique humaine positive, qui aide chacun à assurer la charge de travail ô combien lourde que nos consultants attendent de nous. Malgré cela, des conflits personnels restent inévitables dans tout groupe humain. Les autres membres de l'équipe ne peuvent les laisser s'envenimer, ni surtout les pourrir. Ils doivent non seulement s'abstenir de jeter de l'huile sur le feu, mais s'efforcer de jouer les médiateurs, d'imaginer ce qui pourrait aider à aplanir le conflit. L'équipe tient à signaler qu'à cet égard, l'ambiance interne est excellente, et que chacun se sent soutenu par les autres.



## **Les valeurs des Centres PMS Provinciaux de la Province de Hainaut**

### **1. Humanisme et dignité**

Chaque jeune est considéré comme une personne à part entière, porteuse de potentialités, quels que soient son handicap, ses origines ou ses difficultés. L'accueil inconditionnel de l'élève et de sa famille est un pilier fondamental.

### **2. Accessibilité et gratuité**

Le service est public, gratuit et ouvert à tous, dans un esprit d'équité. Cette accessibilité est physique, relationnelle et culturelle, en particulier pour les publics vulnérables.

### **3. Indépendance et neutralité**

Les CPMS provinciaux ne dépendent d'aucune idéologie, religion ou parti politique. Ils formulent des avis objectifs, indépendants de l'école et de toute pression extérieure, dans l'intérêt supérieur du jeune.

### **4. Secret professionnel et éthique**

Le respect du secret professionnel partagé est strictement garanti. La confiance avec les usagers repose sur une déontologie rigoureuse et une posture éthique constante.

### **5. Collaboration et partenariat**

Le travail en réseau est encouragé avec tous les acteurs de la communauté éducative, médico-sociale, judiciaire ou associative (SAJ: service d'aide à la jeunesse, SPJ : service de protection de la jeunesse, PSE : promotion de la santé à l'école, AMO : service d'action en milieu ouvert, écoles spécialisées et ordinaires, plannings familiaux...). Le maillage territorial est une force du réseau PMS provincial.

### **6. Inclusion et lutte contre l'exclusion**

Le CPMS provincial agit pour prévenir la marginalisation scolaire, sociale, médicale ou professionnelle des jeunes, notamment ceux en situation de handicap ou de précarité. Il soutient l'autonomie, l'émancipation et la participation citoyenne.

### **7. Prévention et promotion de la santé globale**

L'intervention des CPMS dépasse les situations de crise. Elle vise à prévenir (maltraitance, harcèlement, décrochage, troubles de santé mentale) et à favoriser le bien-être physique, psychologique et social des jeunes.

## 8. Dynamisme professionnel et formation continue

L'amélioration continue est un engagement collectif. Les équipes sont soutenues dans la formation permanente, la supervision et l'innovation de pratiques adaptées aux réalités du terrain.

### 8. Objectifs stratégiques 2025-2030

#### Objectif 1 : Améliorer le bien-être émotionnel des élèves

S : Créer des espaces de parole réguliers dans les établissements

M : 1 permanence hebdomadaire dans chaque école

A : Mobilisation des équipes CPMS et information des écoles

R : Soutien direct dans un environnement connu des élèves

T : Mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2025

Activités : Permanences, groupes de parole thématiques, participation aux réunions d'équipes éducatives

#### Objectif 2 : Réduire le harcèlement scolaire

S : Déploiement d'animations de prévention dans chaque école

M : 1 atelier par classe et par an minimum

A : Appui de l'équipe CPMS + partenaires extérieurs (EVRAS : Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle , AMO : accueil en milieu ouvert,...)

R : Complémentarité avec les cellules bien-être des écoles

T : Suivi annuel avec évaluation

Activités : Animation EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle : Il s'agit d'un programme éducatif dont l'objectif est d'**informer** de manière adaptée à l'âge des élèves, de **prévenir** les comportements à risque et de **promouvoir** le respect, le

consentement et la bienveillance dans les relations), communication non-violente, participation aux cellules bien-être

### **Objectif 3 : Favoriser l'orientation scolaire et professionnelle**

S : Accompagner chaque élève dans son parcours scolaire et post-scolaire

M : Permanences hebdomadaires + entretiens individuels en phase de transition

A : Utilisation d'outils d'orientation adaptés au handicap

R : Collaboration avec les structures d'enseignement et d'insertion (CEFA: centre d'Éducation et de Formation en Alternance, IFAPME : Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises, ETA: Entreprise de Travail Adapté...)

T : Septembre 2025 à septembre 2030

Activités : Participation aux conseils de classe, réunions de parents, visites d'institutions, entretiens projets de vie

### **Objectif 4 : Lutter contre le décrochage scolaire**

S : Identifier et accompagner les élèves à risque

M : Minimum 100 entretiens d'accompagnement par an

A : Repérage précoce, signalement par les écoles

R : Collaboration active avec les équipes éducatives

T : Démarrage dès septembre 2025

Activités : Entretiens parents-élèves, suivi personnalisé, travail en réseau (AMO, SPJ...)

### **Objectif 5 : Renforcer la collaboration école-famille-réseau**

S : Instaurer des moments d'échange tripartites

M : Au moins une rencontre annuelle par école

A : Propositions de rencontres à horaires adaptés

R : Enracinement du CPMS comme interface neutre

T : Tout au long du projet avec évaluation annuelle

Activités : Réunions réseau, accompagnement vers les services, participation aux réunions pédagogiques.

### **Objectif 6 : Prévenir la marginalisation liée au handicap**

S : Accompagner les familles dans la compréhension du handicap

M : Au moins un entretien par famille

A : Organisation flexible, en fonction des réalités familiales

R : Accompagnement éducatif, psychologique et social

T : Déploiement dès 2025

Activités : Séances d'information, entretiens, préparation de la vie après l'école.

### **Objectif 7 : Accompagner la mise en place des situations d'intégration scolaire**

Un travail de réflexion concertée est mené autour du projet individualisé de l'élève, en étroite collaboration avec le conseil de classe, les parents et les partenaires concernés. Cette démarche vise à répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques de l'élève dans le respect du décret relatif à l'intégration scolaire en FWB.

L'accompagnement s'inscrit dans le cadre de la législation en vigueur et repose sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi régulier du projet d'intégration. Il comprend notamment l'adaptation des pratiques pédagogiques, les aménagements raisonnables, ainsi que le soutien aux équipes éducatives afin de favoriser une inclusion harmonieuse et efficace de l'élève dans l'enseignement ordinaire.

#### Actions concrètes :

Analyser les besoins spécifiques de l'élève

- Recueillir les bilans médicaux, paramédicaux, psychopédagogiques et scolaires.

- Identifier les obstacles à l'apprentissage et à la participation dans le cadre ordinaire.

#### Organiser des concertations avec les acteurs concernés

- Réunions régulières avec le conseil de classe, les parents, les équipes PMS et les services externes.
- Associer l'élève, dans la mesure de ses capacités, à la construction de son projet.

#### Élaborer un Projet Individuel d'Intégration (PII)

- Définir des objectifs pédagogiques adaptés et des aménagements raisonnables (temps, supports, méthodes...).
- Préciser les modalités de collaboration entre l'enseignement ordinaire et spécialisé.

#### Soutenir les enseignants et l'équipe éducative

- Apporter une expertise spécialisée dans l'adaptation des outils et des méthodes.

## 9. Moyens mis en œuvre

Équipe pluridisciplinaire : 3 CPP, 3+1 AS, 3 APM, 1 direction

Formations continues : Suivi de formations ciblées en lien avec les réalités du terrain

Outils spécifiques : Fiches de suivi, protocoles d'orientation, bilans, grille d'analyse EVRAS

Temps de travail : Répartition entre travail de terrain, guidance, administratif, et réunions inter/intra-centre

## 10. Modalités d'évaluation

### Chaque objectif fait l'objet :

D'un bilan annuel (quantitatif et qualitatif),

D'une évaluation collégiale lors des réunions d'équipe,

D'une remise en perspective en fin de cycle (2030) pour adaptation.

## 11. Conclusion

Ce projet s'inscrit dans une volonté forte de répondre au mieux aux besoins des élèves en situation de handicap, de leur famille et des écoles qui les accueillent. Nous revendiquons notre posture de partenaire indépendant, bienveillant, compétent, et engagé au service de l'intérêt supérieur de l'enfant.

# **ANNEXES**

**Présentation de l'équipe et liste des écoles desservies  
Situation au 01/06/2025**

## **PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DU CENTRE**

L'équipe du Centre PMS Spécialisé de La Louvière est composée des membres suivants (situation au 01/06/2025) :

### **Direction :**

- Carlier Anne

### **Conseillers psycho-pédagogiques (CPP) :**

- Navez Julien
- Jacquemin Jordan
- Mayence Julie (remplacée par Vilain Laurena)

### **Auxiliaires sociales (AS) :**

- Tenret Nathalie (remplacée par Béry Cloé)
- La Paglia Sandra
- Delhayé Alexina

### **Auxiliaires paramédicales (APM) :**

- Bonghi Stefania
- Moonen Julie (remplacée par Leroy Fanny et Bartolotta Vanessa)

### **Personnel provincial :**

- **Secrétaire** : Mousty Nathalie
- **Auxiliaire professionnelle** : Mary Cindy

Cette équipe pluridisciplinaire travaille en étroite collaboration pour répondre aux besoins des élèves, des familles et des écoles.



## **LISTE DES ÉCOLES DESSERVIES PAR LE CENTRE PMS SPÉCIALISÉ DE LA LOUVIÈRE**

- L'Orée du Bois – Enseignement fondamental spécialisé  
Impasse de la Chapelle, 40 – 7021 HAVRÉ – 065/879400

- Implantation(s) :
- - Bd Président Kennedy, 2 – 7000 MONS
- - Av. de Constantinople, 5 – 7000 MONS
- - Rue de Mons, 63 – 7301 HORNU
- - Rue Maria Thomée, 1 – 7800 ATH

- Institut Provincial Enseignement Spécialisé  
Rue du Temple, 2 – 7011 GHLIN – 065/408850

- Implantation(s) :
- - Chemin du Chêne aux Haies, 24 – 7000 MONS

- Enseignement secondaire spécialisé Le Snark  
Rue du Vivier, 43 – 7110 HOUDENG-AIMERIES – 064/212352

- A.M.I. – Enseignement Technique Spécialisé Libre  
Rue Gustave Boël, 25A – 7100 LA LOUVIÈRE – 064/221408

- École d'enseignement secondaire spécialisé communal  
Rue Auguste Brichant, 60 – 7100 LA LOUVIÈRE – 064/226301

- I.M.P. Provincial – Enseignement spécialisé  
Rue du Temple, 3-5 – 7100 LA LOUVIÈRE – 064/236020

- École primaire d'enseignement spécialisé communal "Le Clair Logis"  
Rue de Baume, 114 – 7100 LA LOUVIÈRE – 064/222625

- Implantation(s) :
- - Rue des Rentiers, 152 – 7100 LA LOUVIÈRE

- Établissement d'enseignement professionnel spécialisé communal  
Chemin à Rocs, 4 - 7060 HORRUES - 067/334104